



## Résiliation Orange départ étranger

-----  
Par Probleme 2013

Bonjour,

J'ai travaillé en France de septembre 2011-mars 2012. J'avais l'intention de rester beaucoup plus long et j'ai pris un abonnement 2 ans Orange en novembre 2011. En mars 2012 j'ai décidé de retourner en Belgique. J'ai envoyé un e-mail à Orange ce que je devais faire. Ils m'ont répondu d'envoyer 2 épreuves que j'allais habiter en Belgique et la résiliation sera pour motif légitime. J'ai encore cet e-mail.

J'ai envoyé plusieurs documents en avril 2012. Ils m'ont répondu par lettre que ces documents n'étaient pas bons (pas d'autre explication) et que je devais payé 600+ euros. J'ai encore envoyé un document après et ils m'ont répondu que ce n'était pas bon, parce qu'il y avait une date en 2010 affiché (oui, en 2010 j'habitais aussi en Belgique, mais ça n'a rien à faire avec cette histoire). Cette dernière lettre était en juillet.

Maintenant j'ai reçu une lettre de Intrum Justitia, recouvrement amiable, avec une facture de 628,97 euro. Je leur ai appelé pour demander ce que je devais faire maintenant, parce que je ne suis pas d'accord. Ils m'ont dit que j'aurais dû envoyer les papiers recommandé. Je n'ai pas fait ça, mais c'est encore une autre explication que Orange. Parce que Orange ne m'a jamais parlé de ça.

J'ai demandé sie je devais encore envoyer des documents. Ils m'ont répondu non parce que le contrat est résilié maintenant.

En plus ils m'ont proposé une réduction de 30%. Si je paie 441 euro c'est résolu. Bizarre non? Cela veut dire qu'ils savent que si je ne paie pas, ils ne peuvent rien faire à mon avis.

Qu'est ce que vous en pensez? Merci d'avance pour votre aide.